

JUSTICE PÉNALE DES ENFANTS: QUE RESTE-T-IL DE L'ÉDUCATIF?





COLLOQUE DROIT DES MINEURS

JUSTICE PÉNALE DES ENFANTS : QUE RESTE-T-IL DE L'ÉDUCATIF ?

PROGRAMME

8h30 : Café d'accueil

9H00 - 9h20 : Allocutions d'ouverture du colloque

- ♦ Monsieur le Bâtonnier de barreau de Paris, ou son/sa délégué.e
- ◆ Judith KRIVINE, Présidente du Syndicat des Avocat·es de France

Propos introductifs du thème :

- Charline PASTEUR, Avocate au barreau de Nantes, spécialiste en droit des enfants
- ◆ Juliette BEIGELMAN, Avocate au barreau de Rennes

Co-responsables de la commission mineurs du SAF

9h30 – 10h45 : L'éducatif pour les enfants dits « délinquants »

- Marie Rose MORO, Professeure des universités, pédopsychiatre, directrice de la maison de Solenn
- ◆ Mathilde MATHIEU, journaliste à Médiapart, spécialisée sur les droits des enfants et les violences qui leurs sont faites

Échanges avec la salle

<u>10h45 – 12H30 : L'éducatif battu en brèche, la grande régression ?</u>

Le « tournant répressif », un changement de paradigme récent ? Quels gardes fous ? La PJJ a-t-elle les moyens d'assurer ses missions éducatives ? Quel primat de l'éducatif sur le répressif dans les politiques pénales, notamment au niveau local ? Certains mineur.es doivent ils être appréhendés comme des majeurs ?

<u>Modératrice : Marie SAVOYE, Avocate au barreau</u> <u>de Rouen</u>

- ◆ Carole SULLI, Avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit des enfants
- ◆ Manon LEFEBVRE, substitute au Tribunal Judiciaire de Lille, secrétaire nationale du Syndicat de la Magistrature

- ♦ Rita CARLOS, docteure en sociologie, CESDIP, thèse : « une justice des mineurs à deux visages : enfermer les uns pour protéger les autres ? Socio-histoire de la chaîne carcérale et ethnographie en centre éducatif fermé »
- ♦ Marc HERNANDEZ, éducateur PJJ, co-secrétaire national du SNPES-PJJ FSU

Échanges avec la salle

12h30-14h00 : PAUSE DÉJEUNER

14h00 - 17h00 : Mobiliser l'éducatif : regards croisés

Comment mobiliser l'éducatif durant le suivi judiciaire ? Quel relèvement éducatif dans des lieux d'enfermement ? Quelles pratiques professionnelles, Quels points de vigilance ? Comment améliorer nos pratiques ? Quels outils ?

<u>Modératrice : Nawel OUMER, Avocate au barreau</u> <u>de Paris, membre du CNB, spécialiste en droit des</u> <u>enfants</u>

- ◆ Valery LECLERC, Avocat au barreau de Liège (Belgique), président de la commission jeunesse du barreau de Liège
- **♦Claire DROUHIN**, éducatrice PJJ NORD, membre du SNPES PJJ FSU
- " Colette LEVY, avocate au Barreau des Hauts de Seine
- Odile MACCHI et Pauline PETITOT, membres de l'Observatoire international des prisons section française (OIP-SF)
- ♦ Ségolène MARQUET, juge des enfants au Tribunal Judiciaire de Rennes, secrétaire nationale du Syndicat de la Magistrature

Échanges avec la salle

17h00 - 17h30 : Perspectives et projets



COLLOQUE DROIT DES MINEURS

JUSTICE PÉNALE DES ENFANTS: QUE RESTE-T-IL DE L'ÉDUCATIF?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Appréhender le caractère de plus en plus répressif de la justice pénale des mineurs ; y réfléchir afin d'adapter nos pratiques professionnelles pour résister à cette dynamique et garantir les droits des enfants à une justice spécialisée, adaptée à leur réalité d'êtres en construction et avant tout à protéger.

PÉDAGOGIE

Compétences visées :

Amélioration des connaissances théoriques et pratiques en droit des enfants.

Public visé et préreguis :

Toute personne intéressée par le droit des enfants : magistrat·es, avocat·es et juristes. Aucun prérequis— niveau 1.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques.

Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : Les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis. Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier.



COLLOQUE DROIT DES MINEURS

JUSTICE PÉNALE DES ENFANTS : QUE RESTE-T-IL DE L'ÉDUCATIF ?

TARIFS

Avocat·es adhérent·es SAF : 90€

Avocat·es non adhérent·es SAF : 150€

Autre public professionnel: (magistrats, éducateurs, associations, syndicats): 50€

Élève-avocat·es, étudiant·es: Gratuit dans la limite des places disponibles

Les inscriptions seront clôturées le 02 octobre 2025.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 7 heures

ATTENTION! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.